



INTERNATIONALER
VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES
OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de l'UPOV n° 95

Genève, 24 octobre 2013

Le Conseil de l'UPOV tient sa quarante-septième session ordinaire

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa quarante-septième session ordinaire le 24 octobre 2013.

Aperçu des principaux faits nouveaux :

Décision positive concernant la loi sur la protection des obtentions végétales de la Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a décidé que la loi sur la protection des obtentions végétales de la Bosnie-Herzégovine était conforme aux dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. La Bosnie-Herzégovine est donc en mesure de déposer son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

Projet de loi du Ghana sur les droits d'obtenteur

Le Conseil a pris note du fait que le projet de loi du Ghana sur les droits d'obtenteur soumis au Parlement tenait compte des modifications indiquées dans la décision du Conseil en date du 1^{er} novembre 2012 et que les modifications supplémentaires apportées lors de la première lecture du projet de loi par le Parlement ghanéen en juin 2013 n'avaient pas d'incidence sur les dispositions de fond de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Une fois le projet de loi adopté et la loi en vigueur, le Ghana sera en mesure de déposer son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

Stratégie de communication

Le Conseil a noté que le Comité consultatif avait adopté une stratégie de communication visant à améliorer la compréhension globale du système de l'UPOV. L'une des priorités du programme de travail porterait sur l'établissement de fonctions axées sur les parties prenantes sur le site Web de l'UPOV, visant plus particulièrement les obtenteurs, les producteurs de semences/multiplicateurs de végétaux, les agriculteurs et les décideurs. Dans le cadre de cette stratégie, une première série de réponses aux questions fréquemment posées a été établie en vue de sa publication sur le site Web de l'UPOV.

Questions soulevées par l'International Seed Federation (ISF)

Le Conseil a reçu un rapport du Comité consultatif concernant l'examen d'une lettre de l'International Seed Federation (ISF) sur "Les questions de dépôt, d'examen et de délivrance en rapport avec les demandes de droits d'obtenteur". Le Comité consultatif concluait que nombre de ces questions pouvaient être abordées dans les documents d'information existants de l'UPOV et ceux susceptibles d'être établis à l'avenir. Ces questions seraient examinées par les organes compétents au sein de l'UPOV, en particulier le CAJ et le Comité technique (TC). Concernant les idées de l'ISF relatives à la possibilité d'établir un système de dépôt international, un programme d'assurance qualité de l'UPOV et un système d'examen central pour les dénominations variétales, le Comité consultatif a prié le Bureau de l'Union et l'ISF de préciser les problèmes rencontrés et les solutions possibles pour examen à sa prochaine session.

Programme et budget de l'Union pour l'exercice biennal 2014-2015

Le Conseil a approuvé le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015, pour un montant de 6 794 000 francs suisses (en diminution de 0,1% par rapport à l'exercice biennal 2012-2013). Aucune modification de la valeur de l'unité de contribution pour les membres de l'Union ni du nombre total de postes au Bureau de l'Union n'est prévue dans le budget.

Élection des nouveaux présidents et vice-présidents du Comité administratif et juridique et du Comité technique

Le Conseil a élu, pour un mandat de trois ans qui expirera avec la cinquantième session ordinaire du Conseil, en 2016 :

- a) M. Martin Ekvad (Union européenne), président du Comité administratif et juridique;
- b) M. James M. Onsando (Kenya), vice-président du Comité administratif et juridique;
- c) M. Alejandro Barrientos-Priego (Mexique), président du Comité technique; et
- d) M. Kees van Ettekooven (Pays-Bas), vice-président du Comité technique.

Statistiques sur la protection des obtentions végétales

Au total, 56 membres de l'Union assurent désormais la protection de tous les genres et espèces végétaux (53 en 2012) et 15 membres de l'Union assurent la protection d'un nombre limité de genres et d'espèces végétaux.

Un nouveau record de titres en vigueur – 99 409 – a été enregistré en 2012, ce qui représente une augmentation de 4,6% par rapport à 2011 (95 041).

Le Conseil a noté que le nombre de demandes de protection d'obtentions végétales avait augmenté de 1,1% (13 867 en 2012; 13 714 en 2011), représentant une baisse de 0,7% du nombre de demandes déposées par des résidents (8751 en 2012; 8813 en 2011) et une augmentation de 4,4% du nombre de demandes déposées par des non-résidents (5116 en 2012; 4901 en 2011). Le nombre de titres délivrés a baissé, passant de 10 065 en 2011 à 9822 en 2012 (soit une baisse de 2,4%).

Coopération en matière d'examen des obtentions végétales

En 2012, le nombre des genres et espèces végétaux faisant l'objet d'accords entre membres de l'Union à des fins de coopération en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité s'est élevé au total à 1997, contre 1991 en 2011.

Adoption de documents

Le Conseil a adopté les documents suivants :

- Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision) (document UPOV/INF/6/3)
- Notes explicatives sur la définition de l'obteneur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/BRD/1)
- Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/HRV/1)
- Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV (révision) (document TGP/14/2)
- Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) (document TGP/15/1)
- Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/3)
- Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document UPOV/INF-EXN/5)
- Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document TGP/0/6)

Tous les documents adoptés seront ajoutés à la Collection UPOV (voir http://www.upov.int/upov_collection/fr/).

Séminaire sur les variétés essentiellement dérivées

SÉMINAIRE SUR LES VARIÉTÉS ESSENTIELLEMENT DÉRIVÉES

Genève, 22 octobre 2013

Ce séminaire a porté sur les questions suivantes :

- a) considérations d'ordres technique et juridique sur les termes "principalement dérivée", "caractères essentiels" et "différences résultant de la dérivation", rapport entre les points i) et iii) de l'article 14.5)b) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et incidence éventuelle sur la sélection végétale;
- b) expérience actuelle en ce qui concerne les variétés essentiellement dérivées; et
- c) rôle éventuel des futures orientations de l'UPOV sur les variétés essentiellement dérivées dans les litiges devant les tribunaux.

Ce séminaire était ouvert au public et a réuni 177 participants. Les exposés et une vidéo du séminaire sont accessibles sur le site Web de l'UPOV, à l'adresse suivante :

http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=29782

Pour de plus amples renseignements sur l'UPOV, veuillez contacter le Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9111
Fax : (+41-22) 733 0336

Mél. : upov.mail@upov.int
Site Web : www.upov.int

[Fin du document]